République Française
Département du Loiret

Mairie
1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

Extrait du Registre des Délibérations
de la Commune de Villemandeur
séance du Mardi 23 Mai 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 23 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	23

Vote
A la Majorité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 30/05/2023
Et
Publication ou notification du : 30/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16/05/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIMON Patrice à M. TOURATIER Claude, Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à Mme PASQUET Christine, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel

Absent(s) : Mme LECONTE Catherine

A été nommé(e) secrétaire : Mme GANNAT Fanny

2023-028 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE : BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023

Par délibération du 17 janvier 2023, le Conseil Municipal a adopté le Budget primitif 2023, sans reprise des résultats et conformément au Débat d'Orientations budgétaires du 22 novembre 2022.

Les chiffres définitifs ayant à ce jour été transmis par le comptable public et la reprise des résultats 2022 avec affectation venant d'être votée, il convient de procéder à l'adoption du Budget Supplémentaire 2023 reprenant, entre autres, ces montants ainsi que de nouvelles dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement.

Le budget supplémentaire 2023 se présente de la manière suivante :

Il est constaté un suréquilibre en fonctionnement, dû à l'excédent de fonctionnement reporté, et au fait qu'il n'y a plus de possibilité d'alimenter les dépenses imprévues en budget M57 en dehors des autorisations de programmes,

SECTION	BS 2023	TOTAL BUDGET 2023 (BP+BS)	TOTAL BUDGET 2022 (BP+BS) pour mémoire
Fonctionnement			
Dépenses	788 350,00 €	7 964 815,33 €	9 289 476,00 €
Recettes	2 219 947,16 €	9 396 412,49 €	9 350 836,83 €
Investissement			
Dépenses (inclus restes à réaliser)	3 669 107,19 €	4 476 107,19 €	3 445 762,81 €
Recettes (inclus restes à réaliser)	3 898 607,19 €	4 705 607,19 €	3 445 762,81 €

Pour la section investissement, il est également constaté un suréquilibre dû à l'inscription de l'encaissement de l'emprunt de l'espace de sqant

FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement concernent principalement :

- Opérations réelles :
  - ✓ Report de l'excédent final de fonctionnement de 2022, pour 2 066 447,16 €
- Opérations d'ordre :
  - ✓ Transfert entre sections (travaux en régie) pour 221 500,00 €

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- Opérations réelles :
  - ✓ Charges à caractère général pour 538 350,00 €
  - ✓ Charges de personnel pour 230 000,00 €
  - ✓ Autres charges de gestion courante pour 10 000,00 €
- Opérations d'ordre :
  - ✓ Virement à la section d'investissement : néant

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement concernent principalement :

- Opérations réelles :
  - ✓ Subventions d'investissement pour 93 000,00 €
  - ✓ Emprunts et dettes assimilées pour 1 500 000,00 €
  - ✓ Couverture du déficit final d'investissement de 2022 pour 2 102 376,45 €
- Opérations d'ordre :
  - ✓ Virement de la section de fonctionnement : néant

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- Opérations réelles :

  ✓ Immobilisations corporelles et incorporelles pour 1 082 000,00 € (travaux et acquisitions)
  ✓ Report du déficit d'investissement de 2022 (hors Restes à Réaliser) pour 472 517,37 €

- Opérations d'ordre :

  ✓ Transfert entre sections (travaux en régie) pour 221 500,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Municipal le 22 novembre 2022,

Vu le Budget primitif adopté le 17 janvier 2023,

Vu les délibérations précédentes approuvant le compte de gestion 2022, le compte administratif 2022, et affectant les résultats 2022 sur le budget supplémentaire 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 avril 2023,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Budget Supplémentaire 2023 ainsi présenté, en suréquilibre pour les deux sections, avec vote par chapitres, sans autorisations de programmes, sans opérations et sans vote formel sur chacun des chapitres,

- D'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Adopté à la Majorité
(Abstention 5 : MMES BALOCHE, DUCHESNE, MM PRIOU GRUIRAUD et PRIGENT)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/05/2023

MAIRIE DE VILLEMANDEUR 45 (Loiret)

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Fanny GANNAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr